

LEZ ACTUALITÉ

LE JOURNAL DU LEZ, DE LA MOSSON ET DES ETANGS PALAVASIENS

Le bulletin d'information numéro 1 - Septembre 2021

Un PAPI est un programme d'actions qui permet de travailler sur tous les axes de la gestion du risque d'inondation, à savoir :

- l'amélioration de la connaissance
- la prise de conscience de l'existence du risque
- la prévision et la gestion de crise
- la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- la réduction de la vulnérabilité des bâtis
- la protection

Vers un nouveau Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Crue du Lez - source EPTB Lez

Notre territoire est régulièrement impacté par des inondations ayant un coût élevé. Sur le bassin versant Lez-Mosson Etangs Palavasiens, les épisodes de forte intensité se sont succédés au cours des deux dernières décennies, avec pas moins de 9 inondations brutales (2002-2003-2005-2014-2015), parfois la même année. Il est donc nécessaire de planifier une action dans la durée. Le développement d'une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Lez depuis 2007, traduit l'engagement et la mobilisation des acteurs du territoire sur des projets parfois complexes. Depuis le printemps 2020, l'EPTB Lez (SYBLE) élabore un nouveau PAPI, qui engagera le territoire pour les 6 prochaines années. Le dossier de candidature a été déposée auprès des services de l'Etat dans le courant du premier semestre 2021.

Dans ce nouveau PAPI, 3 points seront particulièrement développés

- 1 Continuer à développer une stratégie permettant de réduire les dommages importants et d'améliorer la gestion de crise par des actions ou des mesures mettant l'accent sur la culture du risque, la prévision, l'alerte et la réduction de la vulnérabilité du territoire.
- 2 Prendre en compte les problématiques de la gestion du risque d'inondation, du ruissellement pluvial et à la submersion marine, dans les documents d'urbanisme et plans communaux de sauvegarde.
- 3 Améliorer l'articulation des actions du PAPI avec les autres politiques publiques, notamment celles concernant la gestion des milieux aquatiques. Et orienter le projet de PAPI vers une approche plus intégrée pour éviter ainsi les situations de blocage.

L'intégration du risque inondation dans les plans et projets d'aménagement

L'intégration de la problématique des risques naturels dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme constitue une priorité dans la démarche PAPI.

Cette intégration s'inscrit dans le cadre d'un partage des compétences entre les différents acteurs et repose sur des actions de plusieurs natures :

- L'État est responsable des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).
- Les collectivités territoriales doivent prendre en compte les risques d'inondation dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi), et annexer le PPRN aux documents.

- L'EPTB Lez porte le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens qui a introduit la notion d'Espace Minimum de Bon Fonctionnement (EMBF) des cours d'eau.

Avec la préservation des zones humides et des zones d'expansion de crue, la préservation des EMBF doit être intégrée aux documents d'urbanisme (SCOT, PLUi/PLU) et aux projets d'aménagements (ZAC, lotissements, ...) ce qui permet de mieux protéger ces milieux de l'urbanisation, réduisant en outre la mise en situation de risque des habitants.

"L'Espace Minimum de Bon Fonctionnement d'un cours d'eau" c'est la largeur qu'il faut laisser autour du lit mineur pour permettre au cours d'eau de s'étendre lors des crues et de modifier son cours. On restaure ainsi le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et humides et la circulation des espèces. Cet espace maintient la capacité d'épuration du cours d'eau et les barrières naturelles qui limitent le transfert des polluants.

Le SAGE est un outil de planification, institué par la Loi sur l'Eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens mis en œuvre depuis 2003 a été révisé en 2015.



La restauration des zones humides périphériques des cours d'eau : projets intégrateurs qui concourent à plusieurs objectifs

Certaines zones humides périphériques des cours d'eau ont été déconnectées de ces derniers par la construction de digues et le remblaiement. C'est le cas de la zone humide alluviale à Lavérune en bordure de la Mosson, au niveau du secteur dit de la pépinière Pivot.

Cette zone humide est identifiée comme zone d'expansion de crue à reconquérir dans le SAGE. La reconnexion de ce milieu à la Mosson va permettre d'augmenter la fréquence de submersion de ces terres. La Mosson, qui inondait ces terres une fois tous les 10 à 30 ans, lors de crues importantes, pourra s'y épandre lors de plus petites crues arrivant en moyenne une fois tous les 2 ans, réduisant ainsi la force des inondations en aval.

Les travaux sont portés par la Métropole de Montpellier avec une maîtrise d'ouvrage déléguée par l'EPTB Lez. Ils consistent à recreuser une partie importante du terrain qui avait été remblayé, à supprimer les digues ceinturant la parcelle, à reprofiler la berge de la Mosson, à créer une mare temporaire et un bras mort de la Mosson, à traiter la flore envahissante de la zone et à créer 500 m de sentier pédagogique.

La multiplication de ce type de projets permettra de concourir non seulement à l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau en rétablissant sa continuité latérale, en lui redonnant son espace de liberté, en freinant les dysfonctionnements dus à des recalibrages ou des enrochements mais également à la réduction progressive du risque inondation sur les secteurs à enjeux.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA RESTAURATION



Avant - ©Océanides-production by F.Cantereau

LES GRANDS PRINCIPES DE LA RESTAURATION



Après - ©Océanides-production by F.Cantereau

Le dispositif Lez'Alabri : une aide aux propriétaires d'habitations pour réduire la vulnérabilité de leurs bâtis face aux inondations

L'EPTB Lez a lancé le dispositif Lez'Alabri dans l'objectif d'aider les propriétaires d'habitations et les gestionnaires de bâtiments collectifs localisés en zones inondables à les protéger, en répondant aux obligations fixées par les Plans de Prévention du Risque inondation (PPRI), approuvés dans plusieurs communes du bassin versant. En effet, outre réglementer les nouvelles constructions en zones inondables, certains PPRI agissent également sur l'existant, en imposant et recommandant une liste de mesures d'adaptation des bâtis.

L'EPTB Lez offre ainsi aux propriétaires concernés la possibilité de réaliser gratuitement un diagnostic de vulnérabilité aux inondations de leur bien et de bénéficier d'un accompagnement pour la mise en place des mesures de protection le cas échéant. La remise du diagnostic est accompagnée d'un Plan Familial de Mise en Sécurité personnalisé, également gratuit, qui permet aux occupants de s'organiser durant la crise et d'adopter les gestes appropriés. Les experts accompagnent ensuite chaque propriétaire qui le souhaite à sélectionner une ou des entreprises pour réaliser les travaux et à monter les dossiers de demandes d'aides auprès de l'Etat qui subventionne jusqu'à 80%.



Batardeau - source Mayane

Depuis 2015,
945 diagnostics et PFMS réalisés
(dont 1 dossier de bâtiment collectif)

57 dossiers de demandes de subvention en cours de montage ou finalisés

